

ALERTE ROUGE !!!

ALERTE ROUGE !!!

ALERTE ROUGE !!!

Par la publication du *Motu proprio Traditiones Custodes*¹ Bergoglio-François révoque ce vendredi 16 juillet 2021 (N.-D. du Mont Carmel) le *Motu Proprio* de 2007 de Ratzinger-

¹ <http://www.asianews.it/news-en/Pope-puts-brakes-on-celebrating-Mass-according-to-pre-conciliar-rite-53661.html>

Pope puts brakes on celebrating Mass according to pre-conciliar rite

It is “ever more plain in the words and attitudes of many is the close connection between the choice of celebrations according to the liturgical books prior to Vatican Council II and the rejection of the Church and her institutions in the name of what is called the ‘true Church’.” The pontiff bemoans “abuses in the celebration of the liturgy on all sides”. VATICAN 07/16/2021, 16.42

Vatican City (AsiaNews) – Pope Francis published a motu proprio today putting brakes on the celebration of Mass in accordance with the pre-Second Vatican Council rite, the so-called Latin Mass, sometimes with a reference to the “true Church”.

Titled *Traditiones Custodes*, the papal decree says that the rules governing the celebration of the Roman liturgy are those set by Paul VI and John Paul II “in conformity with the decrees of Vatican Council II”.

In a letter explaining the document addressed to all the bishops, Francis cites “abuses in the celebration of the liturgy on all sides”, noting that when John Paul II and Benedict XVI allowed the use of the ancient missal it “was above all motivated by the desire to foster the healing of the schism with the movement of Mons. Lefebvre.”

Thirteen years after Pope Benedict’s decision, a survey carried out by the Congregation for the Doctrine of the Faith on Francis’s behalf shows “a situation that preoccupies and saddens me, and persuades me of the need to intervene. Regrettably, the pastoral objective of my Predecessors, who had intended ‘to do everything possible to ensure that all those who truly possessed the desire for unity would find it possible to remain in this unity or to rediscover it anew’, has often been seriously disregarded.”

The concession granted “to recover the unity of an ecclesial body with diverse liturgical sensibilities, was exploited to widen the gaps, reinforce the divergences, and encourage disagreements that injure the Church, block her path, and expose her to the peril of division.”

“A final reason for my decision is this: ever more plain in the words and attitudes of many is the close connection between the choice of celebrations according to the liturgical books prior to Vatican Council II and the rejection of the Church and her institutions in the name of what is called the ‘true Church’.

“One is dealing here with comportment that contradicts communion and nurtures the divisive tendency – ‘I belong to Paul; I belong instead to Apollo; I belong to Cephas; I belong to Christ’ – against which the Apostle Paul so vigorously reacted. In defense of the unity of the Body of Christ, I am constrained to revoke the faculty granted by my Predecessors.”

From this comes Francis’s decision to entrust to the bishops the responsibility of regulating celebrations using the pre-Council rite. “Therefore, it is his [the bishop’s] exclusive competence to authorize the use of the 1962 Roman Missal in his diocese, according to the guidelines of the Apostolic See.”

The bishop must ascertain that the groups that already celebrate using the old missal “do not deny the validity and the legitimacy of the liturgical reform, dictated by Vatican Council II and the Magisterium of the Supreme Pontiffs”.

The “Indications about how to proceed in your dioceses are chiefly dictated by two principles: on the one hand, to provide for the good of those who are rooted in the previous form of celebration and need to return in due time to the Roman Rite promulgated by Saints Paul VI and John Paul II, and, on the other hand, to discontinue the erection of new personal parishes tied more to the desire and wishes of individual priests than to the real need of the ‘holy People of God’.”

Thus, Mass celebrated according to the ancient rite can no longer take place in parish churches. It will be up to individual bishops to indicate the church and the days of celebration, where readings must be “in the vernacular language”, that is, in the local language, using the translations approved by the bishops’ conferences.

The celebrant will be a priest delegated by the bishop, who knows Latin well, "animated by a lively pastoral charity and by a sense of ecclesial communion" since he must have at heart not only the dignified celebration of the liturgy, but also the pastoral and spiritual care of the faithful. Bishops shall "take care not to authorize the establishment of new groups."

Priests ordained after the publication of today's *Motu proprio*, who intend to celebrate Mass with the pre-conciliar missal "should submit a formal request to the diocesan Bishop who shall consult the Apostolic See." Those that already do so will have to ask the diocesan bishop for authorisation to continue using it.

The institutes of consecrated life and societies of apostolic life, "erected in due time by the Pontifical Commission *Ecclesia Dei* come under the competence of the Congregation for Religious." The dicasteries of divine worship and consecrated life will uphold the observance of these rules. (FP)

Traduction :

Le pape met un frein à la célébration de la messe selon le rite préconciliaire

Il est "de plus en plus évident, dans les paroles et les attitudes de beaucoup, qu'il existe un lien étroit entre le choix des célébrations selon les livres liturgiques antérieurs au Concile Vatican II et le rejet de l'Église et de ses institutions au nom de ce qu'on appelle la 'vraie Église'". Le pontife déplore "les abus dans la célébration de la liturgie de toutes parts". VATICAN 16/07/2021, 16.42

Cité du Vatican (AsiaNews) – Le pape François a publié aujourd'hui un *motu proprio* mettant un frein à la célébration de la messe selon le rite d'avant le concile Vatican II, la soi-disant messe latine, avec parfois une référence à la "vraie Église".

Intitulé ***Traditiones Custodes***, le décret papal indique que les règles régissant la célébration de la liturgie romaine sont celles fixées par Paul VI et Jean-Paul II "en conformité avec les décrets du Concile Vatican II".

Dans une lettre d'explication du document adressée à tous les évêques, François cite "des abus dans la célébration de la liturgie de toutes parts", notant que lorsque Jean-Paul II et Benoît XVI ont autorisé l'utilisation de l'ancien missel, cela "était avant tout motivé par le désir de favoriser la guérison du schisme avec le mouvement de Mgr. Lefebvre".

Treize ans après la décision du pape Benoît, une enquête menée par la Congrégation pour la doctrine de la foi au nom de François montre "une situation qui me préoccupe et m'attriste, et me persuade de la nécessité d'intervenir". Il est regrettable que l'objectif pastoral de mes prédécesseurs, qui avaient voulu "faire tout ce qui était possible pour que tous ceux qui possédaient vraiment le désir de l'unité trouvent la possibilité de rester dans cette unité ou de la redécouvrir à nouveau", ait souvent été gravement négligé".

La concession accordée "pour retrouver l'unité d'un corps ecclésial aux sensibilités liturgiques diverses, a été exploitée pour élargir les écarts, renforcer les divergences et encourager les désaccords qui blessent l'Église, bloquent son chemin et l'exposent au péril de la division."

Une dernière raison de ma décision est la suivante : il est de plus en plus évident, dans les paroles et les attitudes de beaucoup, qu'il existe un lien étroit entre le choix des célébrations selon les livres liturgiques antérieurs au Concile Vatican II et le rejet de l'Église et de ses institutions au nom de ce qu'on appelle la "vraie Église".

"On a affaire ici à un comportement qui contredit la communion et nourrit la tendance à la division - 'j'appartiens à Paul ; j'appartiens plutôt à Apollon ; j'appartiens à Céphas ; j'appartiens au Christ' - contre laquelle l'apôtre Paul a si vigoureusement réagi. Pour défendre l'unité du Corps du Christ, je suis contraint de révoquer la faculté accordée par mes Prédécesseurs."

De là découle la décision de François de confier aux évêques la responsabilité de réglementer les célébrations utilisant le rite pré-conciliaire. "Il est donc de sa compétence exclusive [l'évêque] d'autoriser l'usage du Missel romain de 1962 dans son diocèse, selon les orientations du Siège apostolique."

L'évêque doit s'assurer que les groupes qui célèbrent déjà en utilisant l'ancien missel "ne nient pas la validité et la légitimité de la réforme liturgique, dictée par le Concile Vatican II et le Magistère des Souverains Pontifes".

Les "indications sur la manière de procéder dans vos diocèses sont principalement dictées par deux principes : d'une part, pourvoir au bien de ceux qui sont enracinés dans l'ancienne forme de célébra-

Benoît XVI *Summorum Pontificum* qui autorisait le rite de Saint Pie V, alors qualifié de **Rite-Extraordinaire**.

Le but évident de Bergoglio, est de couper tous les canaux de la grâce qui pouvaient encore passer par une messe du rite éternel, totalement valide. C'était devenu de plus en plus rare avec les ordinations par de faux évêques, invalidement sacrés dans le nouveau rituel du sacre des évêques, ontologiquement invalide ; cf. *Rore Sanctifica* jamais réfuté car irréfutable.

Les Pseudo-prêtres catholiques faussement ordonnés par de faux évêques Conciliaires qui constituent les fraternités traditionnelles rattachées depuis lors au Saint-Siège telles que le *Christ-Roi*, *Saint-Pierre*, ou le *Bon-Pasteur* vont affluer (?) pour rejoindre la F\$\$PX dirigée par les traîtres de Menzingen. Ces prêtres et leurs fidèles (y compris F\$\$PX) que nous avons appelés les **CATHOLIQUES MARRANES** (doubles) veulent imposer de vivre en catholiques en respectant la pseudo-autorité Conciliaire, vraie autorité satanique.

La F\$\$PX verra-t-elle très prochainement ces nouveaux **pseudo-prêtres catholiques** (à **l'ordination invalide**) officier ouvertement **et sans ré-ordination** en son sein !!!

Pour nous, rien de nouveau, car croyant et faisant ce qui a toujours été cru et fait, nous avons compris depuis longtemps que le passé ne posait aucun problème et qu'il fallait rejeter toutes les nouveautés (Galates, I, 8).



tion et qui ont besoin de revenir en temps voulu au rite romain promulgué par les saints Paul VI et Jean-Paul II, et, d'autre part, cesser l'érection de nouvelles paroisses personnelles liées davantage au désir et aux souhaits des prêtres individuels qu'aux besoins réels du "saint peuple de Dieu".

Ainsi, la messe célébrée selon l'ancien rite ne pourra plus avoir lieu dans les églises paroissiales. Il reviendra à chaque évêque d'indiquer l'église et les jours de célébration, où les lectures devront être "en langue vernaculaire", c'est-à-dire dans la langue locale, en utilisant les traductions approuvées par les conférences épiscopales.

Le célébrant sera un prêtre délégué par l'évêque, connaissant bien le latin, "animé d'une vive charité pastorale et du sens de la communion ecclésiale", car il doit avoir à cœur non seulement la célébration digne de la liturgie, mais aussi le soin pastoral et spirituel des fidèles. Les évêques "veilleront à ne pas autoriser la création de nouveaux groupes".

Les prêtres ordonnés après la publication du Motu proprio d'aujourd'hui, qui ont l'intention de célébrer la messe avec le mis-sal pré-conciliaire, "devront présenter une demande formelle à l'évêque diocésain qui consultera le Siège apostolique." Ceux qui le font déjà devront demander à l'évêque diocésain l'autorisation de continuer à l'utiliser.

Les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, "érigés en temps utile par la Commission pontificale Ecclesia Dei, relèvent de la compétence de la Congrégation pour les religieux". Les dicastères du culte divin et de la vie consacrée veilleront à l'observation de ces règles. (FP)